

Vendredi 15 septembre 2023

Île-de-France Mobilités, avec la RATP, généralise le dispositif de « descente à la demande » sur l'ensemble des lignes de bus à Paris et en petite couronne

Valérie Péresse, présidente de la région Île-de-France et d'Île-de-France Mobilités, a annoncé la généralisation du dispositif « descente à la demande » sur l'ensemble du réseau bus exploité par la RATP.

Celui-ci a été présenté en conditions réelles dans la nuit de jeudi 14 à vendredi 15 septembre sur la ligne 54, qui relie Asnières – Gennevilliers à porte d'Aubervilliers, en présence de Jean Castex, Président-directeur général de la RATP.

Le déploiement, qui a démarré depuis le 1^{er} septembre, sera progressif pour atteindre 100 % du réseau début octobre, soit 247 lignes.

Cette généralisation voulue par Île-de-France Mobilités, et déjà pérennisée sur l'ensemble des lignes régulières des nouvelles délégations de service public de grande couronne, a pour objectif de renforcer le sentiment de sécurité dans les transports en rapprochant le voyageur au plus près de sa destination.

Un dispositif qui accroît la sécurité des voyageurs

Priorité majeure pour Île-de-France Mobilités et la RATP, la sécurité dans les transports en commun franciliens vient de franchir un nouveau cap avec la généralisation du dispositif de « descente à la demande » entre deux arrêts sur l'ensemble du réseau bus exploité par la RATP pour Île-de-France Mobilités, à Paris et en petite couronne, soit 247 lignes. Le déploiement du dispositif se fera progressivement sur l'ensemble du réseau bus durant le mois de septembre, pour atteindre 100 % du réseau début octobre.

L'ensemble des voyageurs seront informés par le biais d'une campagne d'affichage déployée dans tous nos bus ainsi qu'une communication sur nos canaux de diffusion : ratp.fr, les comptes Twitter, etc.

Ce déploiement démontre ainsi la détermination **et concrétise les efforts menés depuis plusieurs années par** Île-de-France Mobilités et la RATP dans la lutte contre le sentiment d'insécurité dans les transports. **Objectif : que les usagers puissent se déplacer en toute sécurité, n'importe où sur le réseau, à n'importe quelle heure.** Par ailleurs, ce nouveau dispositif s'accompagnera d'ici la fin du mois de septembre de la généralisation du processus d'aide aux victimes. Déjà existant sur le réseau métro, il permettra à l'ensemble des usagers victimes de violences sexistes ou sexuelles de bénéficier d'un suivi complet de la part de la RATP.

L'expérimentation plébiscitée par les usagers

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

-

Avant d'être généralisé, Île-de-France Mobilités a voulu expérimenter ce service sur 9 lignes, dans le cadre du contrat la liant à la RATP : cinq lignes régulières et quatre lignes Noctilien. Cette expérimentation, débutée en avril 2022, s'est avérée concluante (93 % des usagers jugent ce service utile, dont près d'un tiers qui le pense indispensable), avec des résultats qui indiquent que le dispositif a été bien compris par les usagers, notamment grâce à un renforcement des actions de communication auprès de ces derniers.

Sur la totalité de l'expérimentation, 300 demandes d'arrêts ont été comptabilisées soit en moyenne 1,4 demande par jour. Le samedi a été la journée la plus demandée suivie du vendredi.

L'ensemble des machinistes ont été formés à ce dispositif.

La descente à la demande le soir, comment ça marche ?

Pour améliorer le **sentiment de sécurité** des voyageurs et notamment des femmes qui utilisent les bus et qui rentrent tard le soir, Île-de-France Mobilités a commencé à mettre en place dès 2018 le service de descente à la demande.

La descente à la demande consiste à offrir la possibilité à toute personne qui le souhaite de descendre entre deux arrêts de bus afin de la rapprocher de sa destination. Ce service, qui se montre **particulièrement pertinent lorsque les arrêts sont éloignés**, comme par exemple dans les zones pavillonnaires et les zones les moins denses d'Île-de-France, est mis en place en soirée ou la nuit, à partir de 22h00.

Il contribue ainsi à **rassurer les voyageurs et voyageuses en leur évitant des trajets à pied trop longs** et lutter ainsi contre le sentiment d'insécurité dans l'espace public et les transports.

Ce service, accessible à tous, est conditionné à une démarche spécifique pour descendre en toute sécurité :

- Demander de descendre au moins un arrêt avant la destination ;
- Le/la conducteur/trice propose le meilleur endroit pour descendre en toute sécurité ;
- La descente entre deux arrêts s'effectue uniquement par la porte avant.

La descente à la demande, déjà généralisée sur les lignes de bus de grande couronne après expérimentation, a prouvé son efficacité.

La sécurité, une priorité Île-de-France Mobilités et la RATP

Ayant fait de la sécurité l'une de leurs priorités majeures, Île-de-France Mobilités et la RATP luttent tous les jours contre le sentiment d'insécurité dans les transports. Comptant parmi les seuls opérateurs de transport urbain au monde à bénéficier d'un service, le GPSR (groupe de protection et de sécurité des réseaux), assurant la protection de son réseau, la RATP considère la sécurité comme une priorité et une composante essentielle de sa mission de service public.

- Île-de-France Mobilités et la RATP consacrent des moyens humains, techniques et financiers conséquents pour lutter contre les violences dans les transports et travaillent en coordination constante avec les forces de Police et les services de l'Etat, à l'image de la mise en place du **CCOS** (Centre de Coordination opérationnelle de Sécurité) qui depuis un an assure avec efficacité la collaboration de tous les acteurs Sécurité des transports au sein d'un même espace grâce aux images des caméras de l'ensemble des gares et stations franciliennes, au bénéfice de la réactivité opérationnelle et l'amélioration des échanges.

Parmi les mesures concrètes déjà mises en œuvre afin de protéger les voyageurs :

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
-

- Un numéro de téléphone d'alerte unique sur l'ensemble des réseaux exploités par la RATP et la SNCF, le 31.17 qui permet entre autres de signaler les comportements de harcèlement (31.177 par SMS et disponibles sur les applications Île-de-France Mobilités et Alerte 3117) ;
- 5 000 bornes d'appel sur tout le réseau exploité par la RATP pour Île-de-France Mobilités sur les quais et dans les gares et stations ;
- 6 500 agents formés et mobilisés pour lutter contre le harcèlement sexuel dont 1 000 agents de la sûreté RATP ainsi que des campagnes d'information ;
- 51 000 caméras de vidéoprotection, mais aussi un dispositif de prise en charge des victimes en partenariat avec la Préfecture de Police, ou encore des actions de sensibilisation sur le terrain (marches exploratoires et distribution de marque-pages de la méthode « 5D » par nos agents en station).

Contacts presse Île-de-France Mobilités

Amélie Lange : amelie.lange@iledefrance-mobilites.fr – 01 82 53 80 90 – 07 60 10 95 05

Alexandre Bergalasse : alexandre.bergalasse@iledefrance-mobilites.fr – 01 82 53 81 20 – 06 99 76 07 26

Contact presse RATP

Paul Wirbel : paul.wirbel@ratp.fr – 01 58 78 37 37 – 07 89 37 30 53